

Le Club Alpin Français d'Annecy, association loi de 1901, est administré par un Comité Directeur. Ce comité élit chaque année, lors de sa première séance, le Président du club, puis les quatre vice-présidents et l'équipe de trésorerie.

La mission de ce comité est de s'assurer que le budget voté par l'assemblée générale est correctement appliqué, et de définir la politique générale du club : poursuit-on le soutien aux jeunes, développons nous telle activité, etc... ?

Le comité est composé de 24 membres au maximum, élus pour 3 années. Le renouvellement se fait par tiers. Il se réunit environ 7 fois par an.

Il est fondamental que chaque catégorie d'adhérents soit représentée : n'hésitez pas à faire acte de candidature ! Vous pouvez au préalable en discuter avec un élu (ils sont souvent présents au club le vendredi soir)

Pour cela, envoyer rapidement (si possible avant fin octobre) une lettre de candidature au [Président](#), dans laquelle vous décrierez brièvement vos motivations.

A bientôt
Alain FLEURET